

INFO – GREHSS

n° 25

8 juin 2021

Un regard sur *Info GREHSS*

Le premier numéro d'Info GREHSS a été publié le 16 novembre 2016 peu de temps après la création GREHSS en octobre 2106. Ce premier numéro comme les 10 suivants était surtout consacré à faire connaître les activités du GREHSS. Dès ce premier numéro nous avons commencé à publier une rubrique « *du côté de l'histoire du travail social* » dont l'objectif était (et il est toujours) de recenser les publications (livres, articles, mémoires, thèses, rapports de recherche) portant sur l'histoire du service social et, plus largement, du travail social. Des dizaines de publications ont été ainsi recensées et portées à la connaissance de nos lecteurs. Dans cette même rubrique nous avons publié les annonces ou les compte rendus des colloques, journées d'études sur ce thème. A partir du numéro 12 du 15 octobre 2018 nous avons commencé à publier soit de documents, soit de brefs comptes rendus de recherche, soit des témoignages.

Dans les trois premières années l'activité du GREHSS a été focalisée sur le dictionnaire biographique du service social. A ce jour 65 biographies ont été rédigées, et 59 sont à ce jour publiées dans la rubrique dictionnaire du site du CEDIAS (www.cedias.org). Puis l'activité du GREHSS a commencé à s'élargir, des recherches (certaines terminées d'autres encore en cours) ont été menées sur la polyvalence de secteur, les mobilisations des assistantes sociales 1990-1993, la formation des assistantes sociales à Nantes, la réquisition des assistantes sociales à Alger en mai 1956. Certaines de ces recherches ont été publiées dans la revue du GREHSS *Les Temps du Social*.

Ce numéro 25 d'Info GREHSS poursuit dans la même orientation : rendre compte des activités du GREHSS, publier des documents, comptes rendus de recherche, témoignages et recenser les publications sur l'histoire du service social et du travail social. Nous avons commencé à recevoir de la part de nos lecteurs des données concernant ces deux dernières rubriques. Aujourd'hui nous faisons de nouveau appel à vous : participez à alimenter le contenu d'Info GREHSS, devenez des correspondants régulier.

Henri PASCAL président du GREHSS

Sommaire	Pages
PASCAL Henri <i>Un regard sur Info GREHSS</i>	1
DE ROBERTIS Cristina « <i>Plaidoyer pour une vraie définition du service social</i> »	2
Activités du GREHSS	9
Vie de l'association	10
Du côté de l'histoire du travail social	10
Communication : Archives de la Croix Rouge aux Archives Nationales	14
Annonce : Collectif Lycée Rabelais	15
Bulletin d'adhésion	16

Plaidoyer pour une vraie définition du service social

Le document ci-dessous est une correspondance, d'octobre 1991, entre la Présidente de l'ANAS, Marie-Thérèse Paillusson et le Ministre des Affaires sociales et de l'intégration de l'époque, Jean Louis Bianco.

Cet échange qui a trait à la définition du service social et à ses conditions d'exercice se situe dans un contexte très particulier de crise et de protestation de la profession des Assistantes sociales qui, pendant plus de deux ans, se sont mobilisées pour obtenir la reconnaissance de leur diplôme et de meilleures conditions de travail.

En effet, c'est en aout 1989 que, à la demande du Ministère des Affaires sociales, le diplôme d'Etat d'Assistant de service social (DEAS) a été homologué au niveau 3 du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Or ce classement correspond aux certifications de deux ans d'études après le baccalauréat alors que les études comportent bien trois ans de formation.

S'en est suivi une ample mobilisation de la profession organisée par un Comité national d'action (CNA) regroupant des associations et syndicats professionnels. Il lance la mise en place de groupes locaux chargés d'organiser la mobilisation sur le plan local. Dès mars 1990 des manifestations sont organisées avec grand succès en province et à Paris où plus de 5000 professionnels, en provenance de toute la France, sont descendus dans la rue. Une pétition a été signée par plus de 20000 personnes. Après multiples tensions et demandes de rencontre, pour calmer le jeu le Ministre met en place un « Groupe de travail sur l'évolution des professions sociales » présidé par Pierre Tisserand. Néanmoins ce groupe n'a pas pour mission de traiter les revendications de reconnaissance du diplôme des AS, ses travaux trainent en longueur jusqu'en avril 1991 et sont finalement peu fructueux.

Pendant le deuxième semestre 1990, les groupes locaux s'impatientent ne voyant rien venir. Ils se constituent en Collectifs d'assistantes sociales et maintiennent la pression en dehors des associations professionnelles. Le Collectif d'Assistants sociaux d'Ile-de-France (CASIF) se crée dès le mois d'avril, bien d'autres suivront dans les différentes Régions. Commence alors une mobilisation forte, issue de la base regroupée en collectifs avec des professionnels de divers horizons et catégories (syndiqués – non syndiqués, membres d'associations, praticiens, formateurs, étudiants, etc.). En novembre 1990 se crée, à l'initiative du collectif de Clermont-Ferrand, la coordination nationale des collectifs des assistantes sociales (CONCAS) qui sera dorénavant le moteur de la lutte et des grèves. Ce mouvement se structure autour de trois revendications principales :

- Homologation du diplôme d'assistants sociaux au niveau II (Bac + 3);
- Revalorisation des salaires, des statuts et conventions collectives ;
- Obtention de véritables moyens afin d'assurer un travail social de qualité.

Au cours du deuxième semestre 1991 l'ensemble de la profession est mobilisé, le CNA rejoint les actions de la CONCAS et c'est avec force de conviction que des actions plus dures se préparent, car la mobilisation, qui dure depuis plus d'un an, n'obtient pas satisfaction et le gouvernement fait la sourde oreille et refuse toute négociation.

Le 16 septembre 1991 débute en Ile-de-France la grève des AS qui rapidement s'étendra à d'autres régions. Ce sera une grève longue (deux mois), active, joyeuse, déterminée. Chaque collectif organise, selon les possibilités locales, des actions diverses, le tout coordonné et relayé par la Coordination nationale. Manifestations et actions d'éclat s'en suivent. Le 10 octobre, après une énorme manifestation nationale à Paris, est décidé le campement dans le Square Boucicaut dans le 17^{ème} arrondissement. Des assistantes sociales s'y installent, bravent les injonctions des forces de l'ordre qui arrachent leurs tentes et installations et, pendant un mois, vont tenir ce CSUR (camping sauvage urbain revendicatif) jour et nuit, organisé de manière exemplaire, faisant connaître leur situation aux passant (tracts, cartes postales, etc.) recevant des manifestations de solidarité et envoyant quotidiennement une délégation à Matignon (Premier ministre de l'époque Edith Cresson) qui se fait systématiquement éconduire.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la lettre de la présidente de l'ANAS, Marie Thérèse Paillusson, au ministre des Affaires sociales et l'intégration, Jean Louis Bianco du 28 octobre 1991. Les assistantes sociales étaient en grève, le square Boucicaut occupé, l'agitation était à son comble tant à Paris qu'en Province.

Il faut revenir en arrière pour évoquer que, le 9 février 1990, les négociations entre les syndicats et le Ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, Michel Durafour, aboutissent à un protocole d'accord sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations des trois fonctions publiques (Etat, hospitalière et territoriale). Grâce à cet accord, les responsables des services sociaux (assistantes sociales chef, responsable de circonscription, responsable d'équipe) seront requalifiées au Cadre A des échelles de rémunération de la fonction publique. Les négociations se poursuivront entre le ministre et les syndicats par la définition des postes de travail et les caractéristiques de chaque catégorie de personnel. C'est dans ce cadre que l'ANAS a été informé, par ses réseaux, de la proposition de définition qui était faite pour la profession d'assistant de service social. C'est la teneur inacceptable de celle-ci qui a motivé la réaction très ferme de Marie Thérèse Paillusson.

Le mouvement des assistantes sociales après quelques coups d'éclat, comme le blocage des voies du TGV Gare Montparnasse, a progressivement décliné. Le Ministre, après avoir tenté une conciliation et demandé un nouveau rapport à Jean Blocquaux, a fait signer, le 5 décembre 1991, un protocole d'accord pour un « Plan d'action pour les professions de l'action sociale », par des syndicats n'ayant jamais participé aux luttes.

C'est seulement après ce début d'accalmie, deux mois après, que le Ministre répondra à la Présidente de l'ANAS la lettre ci-dessous datée du 27 décembre 1991. Cet échange de courrier témoigne de la force d'argumentation et de persuasion déployée par l'association professionnelle qui a fait avancer la reconnaissance de la profession à un moment de tournant très important.

Ces deux documents sont très instructifs des débats de l'époque et, fait assez surprenant, la lettre de Marie Thérèse Paillusson reste, trente ans après, d'une très grande actualité.

Cette histoire du mouvement des assistantes sociales entre 1990 et 1992 a fait l'objet d'une étude historique détaillée effectuée, par moi-même, dans le cadre du GREHSS. Elle sera prochainement publiée par l'ANAS sous le titre :

« Assistantes sociales en lutte 1990 – 1992 Le succès trente ans après ! »

Cristina DE ROBERTIS

=====

**Association
Nationale des
Assistants de
Service social**

15 rue de Bruxelles, 75009 PARIS

Madame PAILLUSSON
Présidente Nationale

à
Monsieur Jean-Louis BIANCO
Ministre des Affaires Sociales
et de l'Intégration
8 avenue de Ségur
75350 PARIS 07

Le 28 octobre 1991

Monsieur le Ministre,

Nous nous devons d'attirer votre attention sur les questions essentielles qui se posent aujourd'hui pour la survie de notre profession.

Notre association professionnelle est assaillie ces dernières semaines par des appels d'adhérentes, et de nombreux non-adhérents, qui nous déterminent à vous rendre compte des causes de la vive inquiétude des praticiens du service social.

A la demande de notre Comité National, voulant être rigoureusement objectif, nous formulerons trois types de questions qui reviennent quotidiennement dans les appels et les courriers incessants que nous recevons.

- Par rapport à la définition de la profession ;
- Par rapport à son exercice ;
- Par rapport à sa responsabilité.

Il semble que le gouvernement actuel se soit approprié d'une définition « particulière » de la profession qui ne correspond pas à ce qu'elle est censée être partout ailleurs dans le monde

(définition de la fonction d'assistant social dans les statuts de la fonction publique territoriale française / cadre d'emploi).

Deux définitions font référence sur le plan international et sont constamment reprises par les Institutions Européennes.

- Définition de la Division des Affaires Sociales de l'ONU :

« Le service social est une activité organisée visant à l'adaptation réciproque des individus et de leur milieu social. Cet objectif est atteint par l'utilisation de techniques et de méthodes destinées à permettre aux individus, aux groupes et aux collectivités de faire face aux besoins, de résoudre les problèmes que pose leur adaptation à une société en évolution et grâce à une action coopérative d'améliorer les conditions économiques et sociales ».

- Définition de la Fédération Internationale des Assistants sociaux – organisation ayant un statut d'ONG dans la plupart des Institutions (ONU, UNICEF) notamment, en ce qui nous concerne, au Conseil de l'Europe.

« Le service social est né d'idéaux humanitaires et de la philosophie démocratique ; il s'applique universellement à répondre aux besoins humains nés des interactions individu – société et à développer les potentialités humaines. Les assistants de service social ont pour mission :

- *De travailler au bien-être et à l'épanouissement des êtres humains ;*
- *D'appliquer à bon escient les connaissances scientifiques au comportement de l'homme et de la société ;*
- *De mettre en valeur toutes les ressources qui répondent aux aspirations et besoins nationaux, internationaux de l'individu et du groupe ;*
- *De promouvoir la justice sociale. »*

Dans aucun pays le service social n'est perçu comme simple moyen pour la mise en œuvre des politiques sociales.

La deuxième inquiétude est vive, elle a trait à l'exercice de la profession et à la méconnaissance profonde du contenu de l'acte professionnel, méconnaissance qui tend à se renforcer dans les analyses que vos services retiennent actuellement.

Tout acte professionnel présuppose un rapport de sujet à sujet, un rapport de réciprocité qui n'a pas pour objet d'instruire un dossier, mais d'entendre l'autre, la personne, le groupe, la collectivité, dans sa demande singulière, afin qu'il puisse faire face à ce qui lui manque en utilisant les ressources sociales disponibles ou mobilisables pour retrouver ou conserver sa capacité d'autonomie. C'est alors seulement que le professionnel fera appel à telle ou telle mesure d'ordre législatif ou social.

Les assistants sociaux ont l'impression d'être réduits à être des distributeurs de « médicaments sociaux » dont le diagnostic de la maladie et la prescription seraient faits par d'autres, alors qu'ils sont impliqués dans trois phases :

- Ce sont eux qui procèdent à l'examen de ce qui est en cause face au demandeur ;

- Ce sont eux qui utilisent leurs techniques et leurs méthodes pour permettre au sujet de se prendre en charge,
- Ce sont eux qui recherchent les moyens disponibles dont la collectivité dispose pour permettre l'élaboration de solutions qui ne sont pas essentiellement d'ordre financier ou avec le support d'enquêtes sociales.

Autre élément sous-estimé, pour ne pas dire absent, la responsabilité personnelle dans l'exercice professionnel qui, à aucun moment, n'apparaît dans la définition des fonctions que vos services retiennent. Faudrait-il pour mémoire, rappeler les inculpations d'assistants sociaux et préciser que c'est aux praticiens et non pas à l'encadrement, encore moins aux responsables administratifs, que revient la difficile évaluation du danger dans la protection de l'enfance et des personnes vulnérables en état de dépendance. « Ce sont eux qui vont y voir de près ».

Nous avons attendu que votre Ministère reconnaisse notre profession dans ce qu'elle a d'essentiel, c'est-à-dire la priorité donnée à la personne dans sa dimension individuelle et collective et vous voulez faire de notre profession un fournisseur de dispositifs.

Il ne s'agit pas pour nous de nier les réels bénéfices des récentes lois sociales, mais nous voulons vous dire que ce n'est pas le Directeur de l'Hôpital qui soigne les malades ; pour les malades sociaux, ce sont les praticiens qui les accueillent tous les jours avec leurs souffrances, leur isolement, leur dégradation physique et psychique, ce sont eux qui s'efforcent de restaurer le lien qui les rattache à la vie sociale.

Non, nous ne sommes pas assistants sociaux pour préparer des dossiers, nous avons conscience d'être impliqués professionnellement dans l'élaboration de conditions de vie plus humaines pour notre société.

Nous avons procédé à un examen des documents récents qui font état de votre perception de notre profession, vous souhaitez la voir analyser en termes de liste de tâches.

Nous nous permettons de vous dire que cette analyse relève d'une seule approche administrative. Nous sommes conscients de la nécessité de cette forme d'approche mais nous tenons à vous affirmer qu'elle ne restituera que l'apparence de nos réalités professionnelles.

La logique que l'on prête aux représentations n'est pas forcément la logique de la réalité.

Les familles, les individus sont de plus en plus nombreux à être touchés par la précarité. Ils ont besoin d'être entendus, de retrouver leur parole, leur dignité.

Non, Monsieur le Ministre, des « bonnes administrations » ne suffiront pas à leur restituer leurs droits.

Ce n'est pas en nous déqualifiant que l'on donnera une meilleure image à ceux qui tous les jours font appel à nous ; eux savent ce qu'ils sont en droit d'attendre, même si leur silence ne traduit pas la réalité de nos interventions.

Les décisions statutaires que vous préparez pour les praticiens du terrain auront des effets directs sur la lutte que nous menons contre l'exclusion sociale, nous saurons en tirer toutes les conséquences et en faisant appel à la haute responsabilité que vous exercez, nous nous permettons de les espérer positives.

La pauvreté apparaît le problème majeur des années qui viennent, nous espérons fermement que le gouvernement actuel saura en prendre la mesure.

Les dispositifs, aussi sophistiqués soient-ils, ne suffiront pas à venir à bout de l'exclusion. Il y faut des relations humaines en prise directe avec ceux qui sont atteints, vous avez besoin de praticiens compétents et reconnus dans leurs statuts.

Nous tenions à vous le dire, nous sentant responsables, devant les professionnels qui nous ont élus, de la prise en compte de ce qui constitue encore en France, les caractéristiques de notre profession.

Gardant l'espoir d'être entendus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour le Comité National
La Présidente Nationale

Signé Marie Thérèse Paillusson

Deux mois après la présidente de l'ANAS recevait une réponse du Ministre :

**Ministère des
Affaires sociales
Et de l'intégration
Le Ministre**

Le 27 décembre 1991

Madame PAILLUSSON
Présidente Nationale de
l'Association Nationale des
Assistants de service social

15, rue de Bruxelles
75009 PARIS

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 29 octobre dernier, vous avez attiré mon attention sur la définition de votre profession, son exercice et sa responsabilité.

Mon cabinet vous a tenu informé téléphoniquement des actions que j'avais engagées sur ces différents sujets qui sont en effet traités dans le plan d'action pour les professions de l'action

sociale. Celui-ci après une première phase de concertation conclue par la signature d'un protocole d'accord le 5 Décembre, sera soumis prochainement au Conseil Supérieur du Travail Social.

D'ores et déjà, vous avez pu noter qu'une définition de la profession qui prend en compte vos observations a été adoptée dans le cadre de l'élaboration des statuts de la filière sanitaire et sociale de la fonction publique territoriale. Par ailleurs, j'ai relancé la mission confiée à Monsieur Jean-Pierre ROSENCZVEIG qui traite de la responsabilité des travailleurs sociaux. Enfin, l'évolution des conditions d'exercice s'avère relever d'actions plus complexes à mener car elles dépendent pour une large partie des employeurs.

Je ne doute pas néanmoins que nous saurons progresser au cours des prochains mois sur l'ensemble de ces sujets car, comme vous, je sais la nécessité de praticiens compétents et motivés pour faire face aux difficultés que rencontrent nos concitoyens en situation difficile.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en mes sentiments les meilleurs.

Signé

Jean-Louis BIANCO



Liste des dossiers publiés dans Info GREHSS et accessibles sur le site www.grehss.fr :

Info GREHSS n° 12 15/10/2018 « Lettre d'une directrice d'école aux parents d'élèves mai 1968 »

Info GREHSS n° 13 20/12/2018 « Organisation de la conférence internationale de service social 1928 »

Info GREHSS n° 14 15/03/2019 « Marie Thérèse Vieillot sur la réforme du DEAS de 1938 »

Info GREHSS n° 15 06/05/2019 « Ecole de formation sociale 1910-1911 »

Info GREHSS n° 16 05/07/2019 « Sur le syndicat CGT des assistantes sociales 1946 »

Info GREHSS n° 17 25/09/2019 « Ecole d'Action sociale 1931 »

Info GREHSS n° 18 10/01/2020 « Besoins et tendances du service social rural »

Info GREHSS n° 19 30/03/2020 « Histoire de la formation des assistantes sociales à Nantes »

Info GREHSS n° 20 15/06/2020 « Mobilisations des assistantes sociales de 1989 à 1992 »

Info GREHSS n° 21 22/10/2020 « Assistante sociale de PMI à Saint Nazaire »

Info GREHSS n° 22 15/12/2020 « Activités sociales à la Poste au XX^e siècle »

Info GREHSS n° 23 04/02/2021 « *Soutenance de la thèse sur le système de formation* » de P. Lechaux

Info GREHSS n° 24 08/04/2021 « Un asile champêtre : le Pavillon Pasteur au Petit Arbois »

Activités du GREHSS

Bibliographie sur l'histoire du service social

La troisième édition de la bibliographie histoire du service social (1960-2021) a été publiée ; c'est une édition largement complétée par rapport à la précédente de mars 2019, elle passe de 28 à 37 pages. Les données sont classées en 7 rubriques : 1) livres, 2) articles, 3) numéros spéciaux de revue, 4) thèses, mémoires, rapports de recherche, journées d'études, colloques 5) Colloques et bulletins Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale, 6) Ressources audiovisuelles, 7) Sources revues.

Cette bibliographie a été envoyée à l'association de documentalistes PRISME qui la diffusera dans son réseau. La publication sera également annoncé dans la Lettre de l'AIFRIS (Association internationale pour la formation, la recherche et m'intervention sociale).

Si vous souhaitez recevoir cette bibliographie, il suffit de le demander à l'adresse mail du GREHSS : greh.servicesocial@orange.fr Et vous pourrez nous signaler les livres, articles, mémoires, thèses etc., manquant dans cette édition en vue de les mettre dans la prochaine.

L'OSE à Marseille pendant et après la guerre

Le numéro 15 de la revue *Les Temps du Social* va paraître sous peu. Il publie la communication de Katy Hazan sur « L'OSE à Marseille durant et après la guerre ». Dans cette période l'OSE (Œuvre de secours aux enfants) a eu une importante présence à Marseille, surtout dans la période où Marseille était encore en « zone libre » alors que Paris était occupé par les troupes nazies. Dans cette période, un certain nombre d'assistantes sociales a fait le choix d'aider les personnes persécutés que ce soit dans une structure clandestine (ce qu'est devenu l'OSE en 1942, ou des services sociaux de mouvement de résistance) ou dans une structure légale (comme le Secours National, le SSAE, le service social de la SNCF et d'autres).

Ce numéro 15 de *Les Temps du Social* peut vous être envoyé sur simple demande, vous pourrez aussi le lire sur le site du GREHSS : www.grehss.fr



Vie de l'association

Un nouveau départ pour *Les Temps du Social*

Un comité de rédaction de la revue *Les Temps du Social* a été constitué. Il est actuellement composé de Nathalie Blanchard, Patrick Lechaux et Henri Pascal ; sa composition reste ouverte à celles et ceux qui souhaiteraient y participer. Avec le premier numéro de l'année (le n° 14 sur le service social des prisons) une nouvelle maquette a été réalisée. En projet le comité de rédaction a décidé de publier des documents (pour la plupart de l'entre deux guerres) sur l'alternance, forme pédagogique inventée dans les écoles de service social.

Des biographies encore plus nombreuses et un site à améliorer

Le groupe de travail sur le dictionnaire s'est réuni le 25 mai dernier. Il a d'abord fait le point sur les biographies. Actuellement 67 biographies ont été rédigées (dont 49 sont sur le site du CEDIAS) ; une dizaine sont en cours d'écriture. Et nous souhaitons de nouvelles biographies nous soient proposées. A l'ordre du jour de la réunion, il y avait également le site du GREHSS : un petit groupe de travail a été constitué pour revoir et améliorer le site.

Et comme d'habitude nous faisons appel à nos lectrices/lecteurs pour qu'elles/ils contribuent à l'activité du GREHSS en proposant des auteurs pour les biographies, en proposant des documents intéressants pour les publications et le site, en contribuant au contenu d'Info GREHSS.



Du côté de l'histoire du travail social

Yvonne Kocher, des surintendantes à Ravensbrück

De son enfance à sa mort en déportation, Marie Elisabeth Kocher raconte la vie de sa sœur Yvonne Kocher. Née en 1897 à Paulhiac (Lot et Garonne), Yvonne Kocher fait des études de chimie, travaille un temps comme chimiste dans une entreprise. Comme le dit sa sœur dans son livre « *elle apprit à connaître ce qu'étaient les œuvres sociales, en la personne de la surintendante* ». Cette rencontre et sa foi protestante déterminent probablement son choix de devenir surintendante. Après le diplôme elle exerce dans une entreprise chimique. Elle quitte cet emploi quand son usine se replie. Exerçant dans le cadre de la Croix Rouge elle passe de l'hôpital de Romorantin au camp de Pithiviers, antichambre des camps de la mort. Puis, sur proposition de la Croix Rouge, elle est chargée, d'organiser le service social dans le département de la Seine Inférieure. En 1943, elle quitte la Croix Rouge et s'implique à temps plein dans l'activité de Résistance, elle est arrêtée en juin 1944, déportée à Ravensbrück le 15 août 1944. Elle est assassinée quelques mois après, le 3 février 1945, au cours d'un transfert vers le camp de Königsberg. Cette biographie, publiée aujourd'hui aux

éditions Ampelos, a été écrite par sa sœur en 1946, guère plus d'un an après sa mort. Comme l'affirme Patrick Cabanel dans sa préface, ce livre a été écrit « *quand l'émotion était vive et la connaissance des faits encore imprécises* ». Marie Elisabeth veut faire vivre le souvenir de sa sœur, elle accumule les anecdotes, les traces des moments forts de sa vie. Pour construire ce monument à sa mémoire, l'auteure n'éprouve pas le besoin d'apporter des dates (il n'y a même pas sa date de naissance), des données précises, sur l'entreprise où elle exerce comme surintendantes, sur les institutions où elle a travaillé, sur le mouvement de Résistance auquel elle a appartenu. Ce livre est le reflet d'un discours tenu au lendemain de la Libération, discours visant à montrer l'engagement à la fois confessionnel et patriotique d'une assistante sociale protestante. A ce titre il doit être lu comme témoignage d'une époque. Mais il reste à écrire la biographie d'Yvonne Kocher, en gardant l'émotion transmise par ce livre. (Henri Pascal)

KOCHER Marie Elisabeth 2021 *Le sourire de Ravensbrück Yvonne KOCHER alias Nanouk résistante déportée* Paris Editions Ampélos Coll. Résister 141 p.

L'action humanitaire suisse pendant la Grande Guerre

Retranchée derrière sa neutralité, la Suisse échappe à la conflagration générale. Isolée sur le plan politique, elle n'est pas pour autant hermétique aux drames humains qui se jouent de l'autre côté de ses frontières. Si la Confédération et le Comité international de la Croix-Rouge prennent des mesures humanitaires pour atténuer les souffrances, la société civile suisse n'est pas en reste. Exhumant des sources inédites, cet ouvrage met en lumière un chapitre méconnu de l'histoire suisse de la Grande Guerre: la mobilisation humanitaire des acteurs privés. Entre 1914 et 1918, la population suisse s'engage avec une vigueur et une spontanéité parfois déconcertantes dans des actions de secours internationales. Par centaines, les bonnes œuvres helvétiques viennent en aide aux réfugiés, aux prisonniers de guerre, aux familles de disparus, aux internés civils et militaires, aux orphelins, aux mutilés ou encore aux populations des régions occupées menacées par la famine. L'épreuve de la guerre transforme en profondeur les pratiques de la bienfaisance, ouvrant la voie à une véritable massification de la charité. Par son rôle pivot, la neutralité tient une place centrale dans ce vaste mouvement, auquel se mêlent des enjeux relatifs à la cohésion nationale et aux sympathies internationales. En effet, au-delà des considérations de solidarité avec les victimes de la guerre, les activités humanitaires suisses sont aussi investies par les propagandes étrangères et instrumentalisées. (Présentation par l'éditeur)

BONDALLAZ Patrick 2021 « « Inter Arma Helvetia » L'action humanitaire suisse pendant la Grande Guerre » Neufchâtel Éditions Alphil 466 p.

L'institution Lamoricière à Nantes

Plongeant dans les archives de l'une des plus anciennes Institutions de Nantes, trois historiens ont mis quatre années à rédiger cette monographie, richement illustrée qui retrace une partie de la mémoire locale. Au départ, il y a cette congrégation religieuse fondée en 1703 qui ouvre un orphelinat en 1894, se transformant en institut médicopédagogique pour enfants « débilés » (sic) en 1937. La crise des vocations pousse au retrait des sœurs et à la laïcisation. En 1972, l'établissement est agréé en tant qu'institut de rééducation pédagogique pour accueillir cent enfants caractériels. Le personnel s'étoffe

notablement, sous l'autorité d'une direction collégiale administrative, médicale et éducative. Dès le projet initial, les pionniers se revendiquent de Dolto et de Mannoni pour faire de l'institution un milieu ouvert, tolérant, refusant les psychotropes au profit de la clinique psychanalytique et d'où les relations hiérarchiques sont exclues. Le récit est ici chronologique, passant en revue les avancées et les crises successives, les implications et les démissions, la confrontation aux évolutions contestées, induites par les lois de 1975, puis de 2002/2005 sur le handicap, qui créent les ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique), ... mais aussi les heures de gloire, l'institut Lamoricière étant devenu un modèle à suivre. Ayant collaboré avec bonheur avec la fondation OVE, elle s'y fondera en 2013. (Jacques Tremintin dans *Lien Social* 16 mars 2021)

BACON Roger, GABRIAC Joseph et MARTIN Jean Paul 2020 « *L'institution Lamoricière. Des origines à 2013* » Nantes Editions Fondation OVE 312 p.

Le comité d'entente des écoles d'infirmières (1947-2017)

Que seraient le statut et le rôle d'une infirmière ou d'un infirmier dans l'hôpital d'aujourd'hui sans la formation adéquate prodiguée dans les écoles? À travers l'histoire du Comité d'entente des formations infirmières et cadres, véritable passerelle entre revendications des élèves et pouvoirs publics, et de celles qui l'ont incarné, Christian Chevandier dresse un panorama exhaustif des évolutions, des luttes et des victoires d'une profession sur laquelle repose tout un système de santé. Se plonger dans le passé du Comité d'entente, c'est retrouver, au cours du siècle précédent, cette quête d'un enseignement de qualité et ce désir de valorisation qui habitent encore les étudiants d'aujourd'hui. (Présentation par l'éditeur)

CHEVANDIER Christian 2021 « Le comité d'entente des écoles d'infirmières (1947-2017) Un corps intermédiaire dans la formation professionnelle » Rouen Presses universitaires de Rouen et du Havre 180 p.

Centres sociaux, action sociale, éducation populaire

Dans un article publié dans *Vie Sociale*, Jacques Eloy présente les courants qui sont à l'origine des centres sociaux en France. Il rappelle l'importance des « *deux corps doctrinaux politico-sociaux fondateurs* » au sein du vaste mouvement de réforme sociale visant à instaurer la coopération des classes, notamment par l'instruction populaire et l'action sociale: le « solidarisme » et le « catholicisme social ». Dans les quinze dernières années du XIXe siècle ces deux courants doctrinaux vont s'intéresser aux « settlements » fondés en Angleterre en 1884 dans un quartier de Londres par le pasteur Samuel Barnett. Jacques Eloy rappelle que ces « settlements » trouvent un écho en France dans les divers courants et c'est le courant catholique social qui transposera le modèle en France avec la création, par Marie Gahéry, de l'Œuvre sociale de Popincourt. (Henri Pascal)

ELOY Jacques « L'engagement initial des centres sociaux dans l'action sociale et l'éducation populaire (1880-1910) » *Vie Sociale* n° 33 2021/1 pp. 221-23

Guide des sources des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire

Dans sa mission de repérage, de veille et de centralisation de l'information, le PAJEP (Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire) poursuit ses travaux de mise à jour du Guide des sources des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, en tâchant de couvrir l'ensemble du territoire. Dans le cadre de cette mise à jour, de nouveaux fonds ont été mis en évidence sur le thème de l'éducation à l'environnement notamment du CPIE (Centre permanent d'initiatives à l'environnement) et FCPN (Fédération des clubs connaître et protéger la nature). Citons également le fonds d'un architecte célèbre ayant beaucoup travaillé auprès des associations de jeunesse et d'éducation populaire, Roland Schweitzer.

Le Guide des sources recèle désormais 657 notices : 506 de personnes morales (associations nationales et territoriales) et 151 de personnes physiques (militants et militantes). Cette mise à jour permet une actualisation de nos données et de nos cartes dont vous pouvez voir un aperçu à la fin de cette page et sur le site des Archives du Val-de-Marne. Nous vous invitons à interroger les services compétents sur le traitement et l'accessibilité des fonds. Le Guide des sources continue à s'améliorer et à évoluer en permanence. Merci de nous signaler toute information manquante ou erronée à l'adresse : pajep@fonjep.org

(Lettre du FONJEP du 7 mai 2021)

Élargir le public de l'histoire

A la suite de l'éditorial de Jean Yves Yvrel dont le titre est « transmettre l'histoire » le dernier numéro de « Pour l'histoire » (n° 86 printemps 2021), bulletin de l'AHPJM (Association pour l'Histoire de la Protection Judiciaire des Mineurs) publie un dossier « élargir le public de l'histoire. Trois pratiques liées à ce thème sont présentées : le webdoc « mauvaises filles » qui publie des témoignages, le centre d'exposition de Savigny sur Orge, et un séminaire sur l'histoire pour les étudiants de l'IRTS Paris Ile de France.

AH PJM Ferme de Champagne rue des Palombes 91600 Savigny sur Orge



Communication

Les archives de la Croix Rouge Française aux Archives Nationales

La Croix-Rouge française s'est rapprochée des Archives nationales en 2019. Suite à la signature d'une convention de partenariat le 8 janvier 2021, les premiers dépôts d'archives du siège de la Croix-Rouge française sont arrivés le 13 janvier 2021 aux Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine.

Les premiers fonds déposés :

Fichier des infirmières bénévoles (vers 1930-1974)

L'image d'Épinal de l'infirmière de 14-18 est restée dans les mémoires. Après-guerre, « faire sa Croix-Rouge » est gage d'éducation pour les jeunes filles en même temps que la profession d'infirmière est reconnue. Nombre d'entre elles, déjà actives avant-guerre, restent bénévoles et sont recensées dans ce fichier. Le fonds est constitué de fiches individuelles qui font état de leur formation et de leur parcours

Direction des conductrices ambulancières (1939-1991)

Créé en 1939, le corps des conductrices ambulancières symbolise l'engagement des femmes dans les secours d'urgence et l'action de proximité, en temps de guerre ou de paix. Le fonds de la Direction des conductrices ambulancières (1939-1991) retrace le fonctionnement de cette direction, la diversité de ses missions, les parcours des conductrices. Il est une source inestimable tant pour l'histoire de l'organisation des secours durant la Seconde Guerre mondiale que pour l'histoire de la profession d'ambulancier.

Croix rouge Française en Algérie (1943-1980)

Présente en Algérie de 1870 à 1970, l'association y mène des actions similaires au réseau hexagonal, en s'adaptant aux besoins locaux. Ce fonds, reconstitué à partir de dossiers issus des services du siège et du réseau territorial, retrace son fonctionnement en Algérie, y compris durant la guerre de décolonisation.

Santé au foyer (1949-1990)

Première adaptation du Home nursing en France, ce programme vise à former le grand public aux soins familiaux à domicile. Dispensée à un public de particuliers et de professionnels, cette formation évolue au rythme des attentes de la société. Ce fonds permet de comprendre l'organisation de cette activité et le contenu des enseignements

Croix-Rouge française de la jeunesse (1925-2002)

L'intégration des jeunes aux actions de la CRf et l'élaboration de programmes dédiés ont plus d'un siècle. Ce fonds retrace les stratégies et les actions menées, centrées sur la promotion de la santé, de la solidarité, des principes de la Croix-Rouge. Il contient également des productions de jeunes ayant participé aux programmes.

Réfugiés du Sud Est Asiatique (1975-1994)

Ce service est créé en 1975 en réponse aux mouvements très importants de population venant du Vietnam, du Cambodge et du Laos, fuyant la domination communiste. Il s'agit d'une source clé pour comprendre le fonctionnement de l'institution, ainsi que l'aide mise en place afin d'accueillir ces populations en France, notamment dans la prise en charge et le placement des mineurs.



ANNONCE : Lycée Rabelais : maintien des trois écoles menacées de fermeture (extraits du communiqué du Collectif des 3 écoles du Lycée Rabelais 75018)

Paris, le 07-05-2021

Nous venons d'apprendre que l'Académie de Paris a enfin fait marche arrière ! Les 4 Diplômes d'État, que l'Académie ne voulait plus prendre en charge, sont tous maintenus au Lycée Rabelais pour Septembre 2021 :

- Infirmière Puéricultrice (35 places),
- Auxiliaire de Puériculture (39 places),
- Infirmier (80 places),
- Assistant de Service social (48 places).

(...)Ce retournement de situation n'est pas un retour à la normale, ce que nous avons vécu de la part de l'Académie de Paris est inacceptable, mais heureusement, ce que nous avons vécu collectivement est beau, fort !

(...)C'est une victoire que nous souhaitons partager avec toutes les personnes impliquées ou qui luttent dans le domaine de l'enseignement, dans le domaine la santé, dans le domaine la petite enfance, le domaine du travail social, dans les syndicats, dans les partis politiques, gagner est toujours possible

(...)Il reste que cette nouvelle situation pose de nouvelles questions, à court terme et à long terme sur l'avenir des 3 écoles. Nous répétons que notre souhait est de continuer à faire partie du projet d'établissement du Lycée Rabelais à long terme, dans le 18ème arrondissement.



Info GREHSS est le bulletin du Groupe de Recherche en Histoire du Service Social (GREHSS). Il paraît cinq fois par an.

Responsable de publication : Henri PASCAL président du GREHSS

Adresse postale :

GREHSS Cité des Association
boite postale n° 192
93 La Canebière 13001 Marseille

Adresse mail : greh.servicesocial@orange.fr site : www.grehss.fr

Bulletin d'adhésion 2021

Le GREHSS a pour seule ressource financière les cotisations de ses adhérents. Si vous pensez que ce que fait le GREHSS est utile à l'histoire du service social, soutenez son action en adhérent ou en ré-adhérent et éventuellement en faisant un don. Sur le site www.grehss.fr vous trouverez des informations nombreuses sur l'activité du GREHSS.

Nom:.....

Prénom:.....

Adresse:.....

.....

.....

Mail:.....

Téléphone:.....

Activité professionnelle:.....

Adhère au GREHSS :20 €

Dons.....

Total

Règlement

→ soit par chèque à l'ordre de GREHSS à envoyer à : GREHSS Cité des Associations
Boîte aux lettres 192 93 La Canebière 13001 Marseille

→ soit par virement à Groupe de recherche en histoire du service social
IBAN FR76 1460 7000 6506 5195 0966 705 (et envoyer le bulletin d'adhésion
soit à l'adresse postale du GREHSS soit à son adresse mail
greh.servicesocial@orange.fr)